Formation et insertion professionnelle

Présentation du dossier

André PHILIP
Professeur honoraire de l'INS HEA

Dominique VELCHE
CTNERHI

DEPUIS la conférence mondiale sur *« l'éducation pour tous »* de Jomtien en Thaïlande, en 1990, l'option de l'inclusion a tendu à se substituer progressivement à celle de l'intégration dans les politiques publiques concernant les personnes handicapées. Elle a été mise en œuvre en particulier dans les pays de l'Union Européenne. La France l'a adoptée officiellement à partir de la promulgation de la loi du 11 février 2005. Mais cette option donne lieu à des interprétations et à des pratiques sensiblement différentes, non seulement d'un pays à l'autre, mais à l'intérieur de chaque pays, selon les types de handicap et selon le degré des altérations ou des troubles. Au sein d'un même territoire national, des contrastes s'observent en effet entre les régions dans l'application de cette politique d'inclusion, en particulier en matière de scolarisation, de formation et d'insertion professionnelle. Sous la désignation *« jeunes handicapés »*, nous avons en vue la classe d'âge comprise entre 16 et 26 ans. Pour aborder les problématiques de la formation et de l'insertion professionnelle de ces jeunes, nous avons choisi de confronter des expériences françaises dans leur diversité, à celles menées dans d'autres pays, dans et hors de l'Union Européenne.

Alors qu'il est établi depuis longtemps qu'il s'agit d'un point essentiel pour leur participation pleine et entière à la société, les liens entre formation initiale, formation tout au long de la vie et accès à l'emploi des personnes handicapées, et en particulier le processus de transition de l'école à la vie active pour les plus jeunes, sont de manière paradoxale encore mal documentés. La scolarisation, la formation professionnelle, la rééducation professionnelle et les politiques d'emploi apparaissent comme autant de mondes séparés, suivant leur logique propre, souvent traduite par des rattachements ministériels et des modes de financement différents. Ce cloisonnement est déploré, voire dénoncé. Mais rares sont les tentatives réussies d'en dépasser les effets.

Ce dossier de *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* propose un état des lieux le plus divers possible, sans prétendre pour autant être exhaustif. Parfois

monographiques, parfois générales, cliniciennes ou statistiques, les différentes contributions ont toutes abordé au moins un aspect de la question : populations concernées, organisation de l'enseignement, options pédagogiques ou thérapeutiques, milieu ordinaire ou spécialisé, coordination des intervenants, cohérence et continuité des mesures adoptées, qualification et diplômes, compétitivité sur le marché du travail, accès à l'emploi, insertion sociale.

Dans sa diversité, ce dossier permet de montrer que, du professionnel de terrain au législateur, des solutions pratiques sont recherchées pour réduire l'insuffisance ou l'inadéquation de la formation professionnelle des jeunes (et moins jeunes) handicapés. Recours prioritaire aux dispositifs de droit commun pour éviter marginalisation et stigmatisation, articulation entre formation et personnalisation des approches pour restituer ou renforcer l'image de soi, formation duale, emploi assisté avec antériorité du placement sur la formation, recherche d'une validation officielle des acquis même partiels de formation, utilisation renforcée et individualisée de tout type d'aide à l'emploi, spécifique ou non.

Ce dossier se présente ainsi en deux volets : l'un reposant sur des expériences françaises, l'autre sur des contributions étrangères.

CONTRIBUTIONS FRANÇAISES

Si nous considérons le domaine français de ces expériences, parmi les huit contributions rassemblées, une première concerne des jeunes ayant des déficiences motrices (J.-L. Chenevas), une seconde des jeunes avec déficience visuelle (O. Blaiteau), une troisième, des jeunes atteints de déficience auditive (N. Bunel, P. Danel, N. Ramdani, & D. Siohan). Les cinq autres réunissent des articles qui touchent des populations juvéniles présentant des troubles des fonctions cognitives (J.-M. Piron ; G. Pigeot ; D. Bredoux ; B. Fournier & J. Pennaneac'h ; A. Philip).

En ce qui concerne les approches de la formation professionnelle de ces jeunes handicapés dans ses divers contextes, elles se distribuent selon trois options. En effet, elles se réalisent soit en lycée professionnel sous statut scolaire (Bunel *et al.* ; Fournier & Pennaneac'h ; A. Philip), soit en entreprise et en centre de formation d'apprentis (Pigeot ; Bredoux), soit encore dans des établissements médico-sociaux (Chenevas ; Blaiteau ; Piron). Ces formations visent en général une qualification, et conjointement ou à défaut une *« employabilité »* de ces jeunes par les milieux professionnels. Dans l'absence d'une certification de la formation, une validation d'acquis en termes de compétences est recherchée. Mais quelles que soient les options retenues, des aides aux personnes et des aménagements des contextes sont indispensables. De même des partenariats entre services médico-sociaux ou sanitaires et structures de formation apparaissent nécessaires.

En matière d'insertion professionnelle, si l'exercice d'une activité professionnelle en milieu ordinaire, à temps complet ou à temps partiel, sous contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, est privilégié, les autres possibilités ne sont pas négligées : qu'il s'agisse des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail. Selon les jeunes et leur évolution, mais aussi selon les milieux professionnels, l'accessibilité à tel ou tel emploi est différente. Mais quels que soient les choix effectués, des dispositifs et des pratiques d'accompagnement

sont indispensables pour gérer la transition de ces jeunes de la formation à l'emploi. Enfin la plupart des auteurs soulignent la nécessité de cultiver des compétences sociales et pas seulement professionnelles pour favoriser une insertion sociale en milieu professionnel.

CONTRIBUTIONS ÉTRANGÈRES

Puisque beaucoup reste à comprendre dans ce domaine, l'ouverture sur ce qui se pratique dans d'autres pays s'est imposée d'elle-même. Les auteurs de ces contributions sont parvenus à décrire ce qui se réalisait chez eux tout en traitant l'aspect de la question qui leur paraît important d'éclairer. Nul doute que le décentrement qu'ils nous proposent ainsi sera vecteur d'idées nouvelles.

Au Québec, il n'existait pas, jusqu'ici, de véritable pratique de planification de la transition de l'école vers la vie active pour les jeunes handicapés. Diane Veillette montre comment à partir de 2006, l'Office des personnes handicapées du Québec et les ministères concernés se sont mobilisés pour mettre en place une telle stratégie, complémentaire des politiques déjà suivies en faveur des personnes handicapées en matière d'éducation et d'emploi. Pour sa part la Suisse a adopté un mode dual de formation professionnelle, privilégiant ainsi la formation en entreprise. Jean-Marc Fonjallaz souligne l'intérêt de cette politique pour les jeunes handicapés tout en indiquant l'inquiétude suscitée par l'effet des contraintes budgétaires qui tendent à réserver les financements à ceux qui sont les mieux à même d'acquérir un niveau de formation compétitif sur le marché de l'emploi.

C'est à un tour de force méthodologique tout-à-fait éclairant que se sont livrés Erik Samoy et Lina Waterplas pour la Flandre, devant le peu de données statistiques disponibles pour évaluer l'accès à l'emploi des jeunes handicapés à l'issue de leur scolarisation. Traduisant l'une des principales préoccupations des Néerlandais en matière de handicap, Edwin de Vos aborde la question de l'accès à l'emploi des jeunes handicapés par le biais de la *Wajong*, allocation handicap attribuée à ceux qui n'ont pu préalablement contribuer à leur protection pour l'invalidité par la sécurité sociale (comme en France l'AAH). Au Royaume-Uni, par ailleurs, la formation est de plus en plus réalisée sur le terrain, dans les entreprises. Un modèle de travail avec soutien *(Supported Employment)*, c'est-à-dire *« placer puis former »*, s'impose pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées. Ceci implique de trouver d'abord un emploi et aboutit à une sélection des plus aptes à l'emploi ou à la formation. S'y ajoute une concurrence avec les demandeurs d'emploi et de formation non handicapés. Alan Roulstone & Scott Yates montrent que les résultats restent cependant décevants et font apparaître la difficulté d'enclencher un cercle vertueux emploi – formation – meilleur emploi, en raison du faible niveau de formation initiale qu'affichent une grande partie des jeunes handicapés.

C'est du côté des fondements théoriques de la réadaptation professionnelle et de l'importance qu'y prend l'approche thérapeutique que nous entraîne Andrea Čvrljak. Elle montre l'importance de la compréhension des difficultés psychologiques particulières des stagiaires de réadaptation professionnelle pour les aider à débloquer leur potentiel. Pour la Belgique francophone Laeticia Vandevonder & Marie-Claire Haelewyck proposent, en s'appuyant sur les études conduites dans le domaine

de l'éducation cognitive, des pistes d'amélioration des pratiques des enseignants spécialisés s'adressant à des adolescents présentant un retard mental léger ou modéré, par une connaissance plus précise du fonctionnement cognitif de leurs élèves et des aides plus diversifiées et appropriées à leurs besoins. Pour la Suède, Martin Molin & Anders Gustavsson nous invitent à réfléchir sur l'incidence que peut avoir pour des jeunes présentant une déficience intellectuelle la possibilité de se référer, du point de vue identitaire, à deux registres apparemment opposés : celui de la population reconnue comme ayant des besoins ; celui du monde ordinaire, auquel désormais les politiques de *maintreaming* (insertion en milieu ordinaire) et de *normalization* leur ont permis d'accéder et de se maintenir durablement.
L'hypothèse que leur intégration scolaire favoriserait l'accès des personnes handicapées à un emploi en milieu ordinaire est généralement admise. C'est à une conclusion plus nuancée que parvient Dominique Velche, à partir de données sur la scolarisation, la formation et l'accès à l'emploi des personnes handicapées en Italie, Allemagne, Autriche et Espagne.

In fine, l'ambition de ce dossier est de mettre en évidence un certain nombre de tensions, voire d'écarts, entre les politiques publiques affichées et les mises en œuvre en matière d'inclusion, confrontées qu'elles sont à la complexité des problèmes comme de leurs solutions possibles, aux contraintes économiques et à l'accessibilité variable des différents milieux de vie des personnes handicapées – sans oublier l'extrême diversité des manières dont chacune de ces personnes vit une situation de handicap.